

**Bureau de la préfète, Chantal Lamarche**

## **COVID-19 – Mise au point de la préfète Chantal Lamarche**

**Maniwaki, le 25 mars 2020** – Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et dans le respect des directives gouvernementales actuelles, la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, Chantal Lamarche demande à tous les citoyens, ainsi qu’aux villégiateurs d’éviter les déplacements non essentiels.

Les autorités gouvernementales demandent également à toute personne d’éviter de se déplacer d’une région à l’autre ou d’une ville à l’autre, sauf en cas de nécessité. Ces déplacements devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail, dans un contexte où le télétravail n’est pas possible, selon les recommandations du premier ministre du Québec, François Legault.

« Tout le monde doit suivre à la lettre les recommandations des autorités de santé publique pour limiter la propagation du virus », déclare Chantal Lamarche. Je suis également du même avis que mes collègues élus de l’Outaouais, notamment le maire de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin qui demande aux citoyens des deux côtés de la rivière de réduire au minimum les déplacements entre les deux provinces.

Comme préfète, je me dois de rassurer la population de la Vallée-de-la-Gatineau et sensibiliser les entreprises à l’importance capitale de respecter à la lettre les recommandations d’usages émises par les autorités.

Économiquement, je suis également consciente que telle mesure peut affecter financièrement des entreprises situées sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau. Par contre, il s’agit de protéger le public et les employés de ces commerces dans l’intérêt du collectif et en vertu des directives de la santé publique.

Le secteur de l’alimentation, endroit très fréquenté par l’ensemble de la population, est un défi de taille au niveau de la santé publique dans ce contexte de la pandémie de la COVID-19. Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus et pour que le message soit compris de tous sans barrière linguistique.

– 30 –

**Pour information :**

Chantal Lamarche

Préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

819-463-3241 poste 226

[prefet@mrcvg.qc.ca](mailto:prefet@mrcvg.qc.ca)